

Justificatif généré le 07/02/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 07/02/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/659067
N° d'annonce : 659067

MULTI UNITS FRANCE

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

441 298 163 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Mardi 28 février 2023 à 11 heures** au 17, cours Valmy – Tours Société Générale – 92800 Puteaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos à fin octobre 2022,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de cet exercice et décisions d'affectation des sommes distribuables pour chaque compartiment,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mehdi BALAFREJ,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Grégory BERTHIER,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christine GENTIL,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luc CAYTAN,
- Ratification du Transfert de siège social de la SICAV,
- Pouvoirs pour formalités

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de

1/2



participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la composition des actifs de la société sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeLaX4kyg

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeLaX4kyg>

